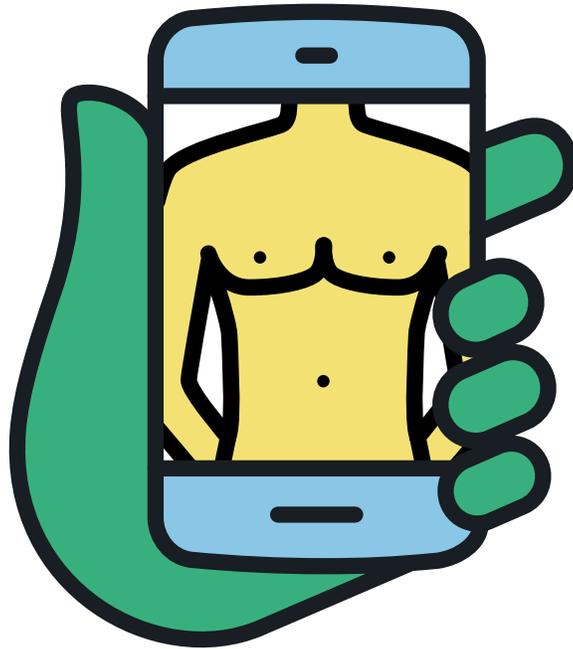
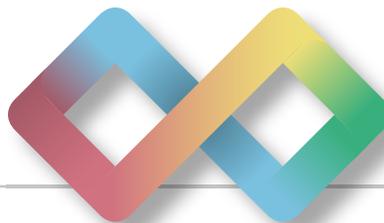


Le sextage



Ce feuillet d'information explique le sextage et à quoi tu devrais penser si tu envoies ou reçois des sextos.



Avec le financement de



Santé
Canada

Health
Canada

Les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada.

sieccan
Sex Information & Education Council of Canada
Conseil d'information & d'éducation sexuelles du Canada

C'est quoi le sextage?

Le sextage (ou envoyer un sexto) est l'action d'envoyer des messages, des photos ou des vidéos sexuels à une autre personne, par message texte (« texto »), par courriel, ou par les médias sociaux (par message direct, ou « DM »).

Un sexto peut être :



- une photo ou vidéo où on te voit nu-e ou sexy



- un message écrit ou vocal, où tu parles de sexe

Certaines personnes utilisent des sextos pour flirter avec un-e partenaire ou pour lui communiquer leurs sentiments sexuels. Parfois, une personne peut préférer envoyer des sextos quand elle ne veut pas avoir des relations sexuelles physiques avec un-e partenaire, ou si elle n'est pas prête à avoir du sexe physiquement.

Le sextage et les lois du Canada



Si une personne t'envoie une photo ou une vidéo d'elle ou d'une autre personne nu-e ou sexy, il est **illégal** de la partager avec quelqu'un d'autre. Même si d'autres personnes l'ont déjà partagée avant toi, ça ne change rien.



Si tu as 18 ans ou plus, envoyer un sexto à une autre personne est **légal** si cette personne t'a dit qu'elle est d'accord pour recevoir des sextos de toi. Demande à la personne si elle veut recevoir un sexto de toi, avant de lui en envoyer un.

Si tu as moins de 18 ans, il est **illégal** d'envoyer des sextos à quelqu'un. Cela veut dire que tu pourrais avoir des conséquences si tu envoies un sexto, surtout si la personne ne veut pas recevoir de sextos de toi.



La loi essaie de protéger les jeunes de recevoir des sextos qu'ils ou elles ne veulent pas recevoir, et pour que leurs images ne soient pas partagées sans leur permission.

Si tu as envoyé un sexto à une personne qui avait accepté d'en recevoir de toi, puis que cette personne a partagé ton sexto avec d'autres personnes, tu devrais le signaler à la police ou à cyberaide.ca.

Avant d'envoyer un sexto à une personne, demande toujours si elle est d'accord pour le recevoir.

Tu peux trouver plus d'information sur les lois qui concernent le sextage, à : <https://kidshelpphone.ca/get-info/sexting-privacy-and-law>

À quoi faire attention si tu envoies des photos/vidéos nues ou sexy à quelqu'un qui t'intéresse

Lorsque tu envoies une photo/vidéo nue ou sexy de toi à quelqu'un, il y a toujours un risque que cette personne montre tes photos/vidéos à d'autres personnes, même si tu n'es pas d'accord.

Aussitôt que tu envoies une photo/vidéo à quelqu'un, tu ne *peux pas* contrôler ce qui se passe ensuite avec cette photo/vidéo.

Qu'est-ce que tu peux faire pour te protéger?

Ne te sens pas obligé-e d'envoyer un sexto à quelqu'un si tu n'en as pas envie. Il est toujours correct de dire non.

Si quelqu'un te met de la pression pour que tu lui envoies un sexto et que cela te met mal à l'aise, tu peux :



- l'ignorer
- lui demander d'arrêter. Tu peux dire : « Non, arrête de me faire pression. Je ne t'enverrai pas de photo. »
- la bloquer
- la signaler; si tu communique avec cette personne par un média social, tu peux la signaler aux responsables du média social; tu peux aussi la signaler à la police, si elle t'a fait des menaces
- prendre des photos d'écrans ou enregistrer une copie des conversations, pour avoir des preuves
- parler à un-e adulte en qui tu as confiance; si tu as l'impression de n'avoir personne à qui en parler, tu peux appeler (**1-800-668-6868**) ou texter (**686868**) Jeuness j'écoute



Ne fais pas pression sur d'autres personnes pour qu'elles t'envoient des sextos.



Si tu veux envoyer des photos/vidéos nues ou sexy de toi à une autre personne, essaie de prendre des photos/vidéos qui ne montrent pas ton visage ou d'autres parties de ton corps qui sont reconnaissables, comme des tatouages ou des cicatrices. Cela réduit le risque que la photo/vidéo soit associée à toi si elle est partagée sans ta permission.



Avant d'envoyer des photos/vidéos nues ou sexy de toi à une autre personne, pense à ce que cette personne pourrait faire avec tes photos/vidéos nues ou sexy.

Par exemple, elle pourrait partager ta photo dans ses réseaux sociaux.

Qu'est-ce que tu peux faire pour te protéger?



Si tu veux envoyer des photos/vidéos nues ou sexy de toi à ton petit ami, à ta petite amie ou à un-e partenaire, pense à ce qui pourrait se passer si tu mettais fin à votre relation.

Par exemple, la personne pourrait se fâcher et envoyer ta photo/vidéo à d'autres personnes pour te faire du mal.



Si quelqu'un publie sur l'Internet une photo/vidéo nue ou sexy de toi, demande-lui de la retirer. S'il/elle ne la retire pas comme tu le demandes, voici ce que tu peux faire :

- parler à un-e adulte en qui tu as confiance
- signaler la situation à [cyberaide.ca](https://www.cyberaide.ca)
- parler à la police. La police peut forcer une personne à retirer la photo/vidéo et empêcher que la photo/vidéo soit partagée
- parler à un-e avocat-e

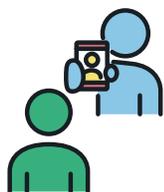
C'est illégal de partager un sexto sans avoir reçu la permission de la personne qui l'a envoyé, peu importe son âge.



Si une personne partage un sexto de toi sans ta permission, parles-en à quelqu'un en qui tu as confiance. Si tu as l'impression de n'avoir personne à qui en parler, tu peux appeler (**1-800-668-6868**) ou texter (**686868**) Jeuness j'écoute.



Si une personne t'a envoyé une photo/vidéo nue ou sexy **avec** ta permission, ne l'envoie pas et ne la montre pas à une autre personne.



Si une personne t'a envoyé une photo/vidéo nue ou sexy **sans** ta permission, parles-en à quelqu'un en qui tu as confiance, ou communique avec la police. Dans ce cas, tu peux montrer la photo/vidéo à ta personne de confiance ou à la police, pour qu'elle puisse t'aider.

Si une personne a une photo/vidéo nue ou sexy de toi et que cette personne te fait des menaces, voici ce que tu peux faire :

Par exemple, la personne dit qu'elle va montrer ta photo/vidéo à tes parents ou à tes ami-es, si tu ne lui donnes pas d'argent ou d'autres photos/vidéos nues ou sexy.



Bloque la personne et arrête immédiatement de communiquer avec elle.



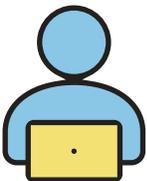
Ne lui donne pas d'argent ou d'autres photos/vidéos, ou rien d'autre qu'elle te demande.



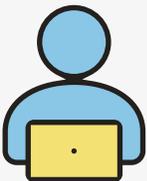
Enregistre une copie du message que la personne t'a envoyé et montre-le à une personne en qui tu as confiance, pour qu'elle t'aide à assurer ta sécurité.



Signale la situation à cyberaide.ca ou à la police.



Si ta photo/vidéo a été affichée sur l'Internet, va sur le site [AidezMoiSVP.ca](https://aidezmoi.svp.ca) pour obtenir de l'aide pour faire retirer la photo de l'Internet.



Pour plus d'information sur les choses que tu peux faire si une personne a envoyé une photo de toi à d'autres personnes sans avoir ta permission, visite cette page : <https://dca.learnquebec.ca/fr/resources/a-laide-quelquun-a-partage-une-photo-de-moi-sans-mon-consentement/>